

# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Procès-Verbal

### des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 JUIN 2014 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, Mme Sabine BRUNNER, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : M. Dany ZOTTNER qui a donné procuration de vote à Mme Marie-Odile KASPAR, M. Claude LAMBERT qui a donné procuration de vote à M. Philippe SPECHT, M. Renaud METZGER qui a donné procuration de vote à M. Mickaël EPPINGER et M. Patrick LOGEL qui a donné procuration de vote à M. Alain BOCK.

-----

## ELECTION AU SENAT – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix-neuf heures, en application des articles L. 283 à L. 290-1 du Code Electoral, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Schweighouse-sur-Moder.

- Vu le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 2014 fixant le nombre de délégués à élire par les conseils municipaux,

Après appel des conseillers municipaux, **Monsieur le Maire** indique les membres absents excusés ayant donné une procuration écrite, les collecte et en vérifie la validité.

Il est vérifié que le quorum est atteint.

**Monsieur le Maire** propose d'aborder immédiatement l'unique point de l'ordre du jour pour permettre le dépôt rapide du procès-verbal des élections des délégués du Conseil Municipal pour les Sénatoriales du 28 septembre 2014 à la Gendarmerie.

### 1. Secrétaire de séance

Il est procédé à la désignation de Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

(Cette personne ne peut être membre du bureau électoral)

## **2. Mise en place du bureau électoral**

**Monsieur le Maire** rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Il s'agit de :

Roland KUSTER (né le 04/01/1947)	Mickaël EPPINGER (né le 25/07/1991)
Joëlle RITT (née le 16/10/1949)	Aurélie KREUTZBERGER (née le 03/10/1984)

## **3. Rappel du mode de scrutin**

**Monsieur le Maire** invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

**Monsieur le Maire** rappelle que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

**Monsieur le Maire** a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le Conseil Municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

## **4. Présentation des listes:**

Avant l'ouverture du scrutin, **Monsieur le Maire** a constaté que 2 listes de candidats ont été déposées :

- Servir et Unir Schweighouse
- Schweighouse Autrement

## **5. Scrutin**

Chaque conseiller se voit remettre une enveloppe et 1 bulletin de chaque liste. Les porteurs de procuration se voient remettre une enveloppe et 1 bulletin de chaque liste au titre du mandant.

A l'appel de leur nom, les conseillers municipaux ont voté à bulletin secret suivant les modalités habituelles.

Le dépouillement opéré par les membres du Bureau donne les résultats suivants :

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	27
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	27

**Suffrages obtenus :**

Liste Servir et Unir Schweighouse	21
Liste Schweighouse Autrement	6

**Attribution des mandats de délégués :**

Liste Servir et Unir Schweighouse	12
Liste Schweighouse Autrement	3

**Attribution des mandats de suppléants :**

Liste Servir et Unir Schweighouse	4
Liste Schweighouse Autrement	1

**6. Proclamation des élus**

**Monsieur le Maire** proclame élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus :

1	M. Philippe SPECHT	9	M. Rémy MEDER
2	Mme Marie-Odile KASPAR	10	Mme Cathy KOBEL
3	M. Dany ZOTTNER	11	M. Renaud METZGER
4	Mme Sabine BRUNNER	12	Mme Elisabeth DRESCH
5	M. Claude LAMBERT	13	M. Alain BOCK
6	Mme Isabelle CHAUDRON	14	Mme Michèle FEVE
7	M. Robert STAUDENMAIER	15	M. Joël ACKER
8	Mme Cathy CRIQUI		

Il proclame élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus :

1	M. Mickaël EPPINGER
2	Mme Joëlle RITT
3	M. Maurice SEEL
4	Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER
5	Mme Marie-Ange ERTZ

Un procès-verbal des opérations de vote est dressé et signé par les membres du bureau.

**Après proclamation des résultats de cette élection, l'ordre du jour étant clos la séance est levée à 19h20.**